

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Chloé FLANC, née le 9 janvier 2003 à Amiens
Enzo GUIRAUT, né le 5 février 2003 à Amiens



DECES

Louissette GODEBERT, née FOURQUIER, décédée le 14 janvier 2003 en sa 87^{ème} année.
Michelle ZYNDA, née LEROY, décédée le 5 février 2003 en sa 68^{ème} année.
André HARDY, décédé le 27 mars 2003 en sa 80^{ème} année

Permanences du secrétariat de Mairie

Lundi, Mardi et Jeudi de 9 h à 10 h 30

Toutes demandes (en dehors des heures de permanence)

- peuvent être déposées dans la boîte aux lettres de la Mairie
- peuvent être transmises par fax au 03 22 37 02 67
- peuvent être enregistrées sur le répondeur au 03 22 37 40 14
- peuvent être adressées par E.mail à l'adresse électronique suivante mairie.arvillers@wanadoo.fr

Vous pouvez consulter le site internet de la commune

<http://perso.wanadoo.fr/mairie.arvillers>

et le site de la CCALM :

<http://www.ccalm.fr.st>

Permanence sociale avec Monsieur Viltart le vendredi de 9h à 10h



Ech T'chou Canard



Avril 2003
n° 81
Arvillers

LE MOT DU MAIRE

Bonjour à tous les habitants.

Au terme de ce 1^{er} trimestre 2003, le budget de l'année a été adopté à l'unanimité par le conseil à l'issue de deux réunions.

Les travaux suivants ont été décidés :

1 / Les travaux de remplacement des fenêtres à la Mairie et à l'étage vont se poursuivre.

2 / Achat d'une sono portative à piles et 220V pour assurer les cérémonies du 8 Mai, 11 Novembre...

3 / Achat d'une tonne à traiter qui sera installée sur le tracteur.

4 / Achat d'une tronçonneuse.

5 / Installation d'un rideau métallique à l'atelier côté rue qui nous permettra de rentrer le tracteur sans décrocher le broyeur d'accotement.

6 / Achat d'une imprimante laser pour le secrétariat.

7 / Réalisation des travaux aux vestiaires du terrain de football (électricité intérieure et branchements).

8 / De gros travaux d'entretien sont à réaliser sur les routes intérieures du village y compris pour le chemin de Buzy avec l'aide de l'association foncière qui prendra à sa charge 50% des frais après déduction de la subvention TADEM de 28% et de la TVA à 19.6% récupérée par la commune.

Les 50% restant sont bien sûr à la charge de la commune.

Ces travaux seront exécutés après accord et signature de l'Association Foncière.

9 / Des extensions d'eau, d'électricité sont prévues rue du Tour des haies pour permettre de nouvelles constructions.

L'amélioration de l'éclairage public est également envisagé dans certains secteurs du village.

Concernant les routes du Quesnel et du cimetière, vous devez trouver le temps long depuis que je vous en parle, cependant ceci est prévu pour cet été ; de même sera rénovée la route Saulchoy / Bouchoir.

Pour l'année à venir, je tiens à vous préciser que le conseil municipal reconduit les taux comme promis au début du mandat.

J'en profite pour vous faire quelques observations :

Evitez de jeter des briques ou d'autres objets du même type sur les accotements, nous avons déjà cassé un moteur l'an dernier en tondant ; n'oubliez pas que c'est vous qui payé tout cela ! Je demande également à la jeunesse de ne plus jeter de canettes n'importe où et de respecter les porches de l'église et de l'école. Ceci évitera de vous faire montrer du doigt ! Merci d'avance.

Je renouvelle également mes remarques concernant le centre de tri ; même des gens de villages voisins viennent déposer des sacs de bouteilles sans avoir le courage de les mettre dans les containers vides. Enfin, je signale que les dépôts de betteraves ne sont pas des décharges !

Les taux d'imposition à la CCALM ont augmenté, il est vrai que le fonctionnement de celle-ci est beaucoup trop lourd et que l'investissement y est ridicule.

Cependant notre commune ne compte que quatre délégués qui ont peu d'importance dans les votes. Nous avons voté afin que nos travaux soient réalisés ; travaux qui auraient été compromis si le budget n'était pas passé.

Je vous accorde que ça «plane» un peu à la CCALM et notamment lorsque l'on remplace une pompe de 2800 E alors qu'une simple réparation de 30 E suffisait. Si je procède comme cela à la commune, il faudra me «virer» rapidement. Bien sûr je ne m'attaque pas au personnel de la CCALM qui ne fait qu'obéir aux ordres donnés.

A l'avenir, il serait préférable que le budget de la CCALM soit transmis à tous les conseils du canton qui en discuteraient avec l'ensemble des élus car les séances publiques sont souvent désordonnées !

Salutation à toute la population

A Bientôt

Yves COTTARD

ANNONCES

KERMESSE DE L'ECOLE

Le dimanche 15 juin 2003. Spectacle présenté par les enfants à 14h30.

Jeux divers, pâtisserie, buvette.

Tirage des programmes vers 18h.

ANALYSE DE L'EAU

Prélèvement effectué le 12 mars 2003.

Type d'eau prélevée : eau traitée

Lieu de prélèvement : CENTRE BOURG, CENTRE BOURG

Commune de : ARVILLERS

Prélevé par : Stéphane DUMINIL

Dossier suivi par : J. LEJEUNE

MESURES EFFECTUEES IN SITU :	Résultat	Unité	Norme
Température de l'eau	9,2	°C	25
Chlore libre	0,25	mg/lC12	
Chlore total	0,27	mg/lC12	
pH	7,40	unité pH	9

ANALYSES REALISEES PAR : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DE LA SOMME, AMIENS

Paramètres micro-biologiques :	Résultat	Unité	Norme
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	0	n/ml	
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	0	n/ml	
Coliformes totaux /100ml-MS	0	n/100ml	0
Escherichia coli /100ml	0	n/100ml	0
Entérocoques /100ml-MS	0	n/100ml	0
Paramètres physico-chimiques :	Résultat	Unité	Norme
Turbidité néphélobimétrique	<0,4	NTU	2
Couleur (0=r.a.s., sinon =1,cf comm.	0	qualit.	
Odeur Saveur (0=r.a.s., sinon =1,cf	0	qualit.	
pH	7,19	unité pH	9
Conductivité à 20°C	734	µS/cm	

INSCRIPTIONS A L'ECOLE

Elles auront lieu le lundi 5 et le mardi 6 mai de 16h30 à 18h00.

Les inscriptions des enfants nés en 2001 se feront sous toute réserve, étant donné l'effectif important de la Maternelle. La décision définitive sera prise par Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale.

CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION AU SERVICE DE LA PERSONNE AGE

Le CLIC du Trait Vert est, pour les personnes âgées, un lieu d'accueil, d'information, d'accompagnement personnalisé de conseils par des professionnels et assure un accompagnement en cas d'autonomie réduite, de maladie, d'hospitalisation ou de retour à domicile. Des plaquettes d'information sont disponibles en mairie. CLIC du Pays du Trait Vert – Bd Rallu – 80500 MONTDIDIER – Tél : 0322980988

MAISON FAMILIAL RURALE D'EDUCATION ET D'ORIENTATION

La Maison Familiale Rurale de Villers Bocage forme au métiers de l'agriculture et du cheval. Une journée portes ouvertes est organisée le 8 mai 2003. Maison Familiale Rurale – rue de la Sablière – 80260 VILLERS BOCAGE – Entre Amiens et Doullens – Tél : 0322937004 – Email : mfr.villers-bocage@ac-amiens.fr

DDE – JOURS ET HORAIRES D'ACCUEIL, DE RENSEIGNEMENTS TELEPHONIQUE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DES SOLS.

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : de 14h00 à 16h00

Le vendredi matin : de 9h00 à 11h30

Il est possible d'être reçu en dehors de ces plages sur rendez-vous uniquement. DDE SOMME – Direction des Subdivisions Est – Subdivision de Montdidier, Moreuil, Ailly-sur-Noye. – Route d'Ailly sur Noye – BP 79 – 80500 – Montdidier – Tel : 0322983000 – Email : montdidier.dde-80@equipement.gouv.fr

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2003

Présents : MM Cottard, Desrousseaux, Viltart, Carpentier, Dr Carpentier, Dumetz, Soilleux, Debuire, Scherpereel, Beaude, Mmes Andrieu, Platerier et Rubin

Absent excusé : M. Brunel

Madame V. Andrieu a été élue secrétaire

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2003

Monsieur le Maire fait part des projets d'investissement pour l'année 2003. Il ne s'agit là que de prévisions, les décisions seront prises lors d'un prochain conseil municipal et au cours du vote du budget primitif 2003 :

- Travaux d'électricité aux vestiaires du terrain de football
- Réfection des chemins de Buzy, Bouchoir et Borne

Barbue

- Extension de l'éclairage public
- Huisseries PVC dans la mairie actuelle.
- Achat d'une sonorisation, tronçonneuse et imprimante

laser.

DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SISCO

Le conseil municipal doit procéder à la désignation d'un délégué suppléant au Sisco en remplacement de Isabelle Ivain, décédée. Madame Valérie ANDRIEU est désignée comme déléguée suppléante de Madame Platerier en cas d'absence.

DEPART DE LA FAMILLE DUFLOT DU LOGEMENT DE SAULCHOY AU 01/02/2003

Monsieur le maire fait part du courrier recommandé de Monsieur Antoine DUFLOT confirmant son départ du logement de Saulchoy au 1/02/2003.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se rendre sur place afin de visiter le logement et de prendre alors une décision pour reconduire une location ou vendre l'immeuble.

AIDE EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTRES EN 2001 PAR L'AMS

Notre commune ayant été classée sinistrée suite aux inondations de 2001, elle a été retenue pour bénéficier des dons que l'Association des Maires de la Somme s'est chargée de répartir. Une somme de 5713 Euros a été versée et sera utilisée dans l'entretien et l'aménagement des fossés d'écoulement des eaux de pluie.

DEMANDE DE SUBVENTION PAR LE COLLEGE PARMENTIER POUR SORTIE SCOLAIRE

Le Collège Parmentier de Montdidier sollicite de la commune une subvention pour aider à financer un séjour à la montagne du 8 au 15 mars 2003. Le Conseil Municipal refuse d'accorder une subvention.

FRAIS DIVERS A REMBOURSER

Monsieur le Maire présente au Conseil des petites factures 2002 pour la commune qu'il a dû régler personnellement. Elles lui seront remboursées pour un montant total de 104,40 Euros.

TERRAINS CONSTRUCTIBLES RUE DU TOUR DES HAIES

Le Conseil municipal confirme sa demande auprès des syndicats d'eau et d'électricité pour l'extension d'eau et d'électricité si le MARNU est de nouveau validé pour deux ans par les services de l'Etat. Les terrains rue du Tour des Haies sont inclus dans le périmètre constructible du MARNU voté en décembre 2000.

FORMATION INFORMATIQUE C.CALM

La C.CALM mène une enquête sur un projet de formation informatique pour les élus et les employés communaux. Il s'agit de

niveaux divers : - Navigation et courriel - Mise à jour d'un site internet - Création de site Internet.

Mmes Platerier et Rubin sont intéressées pour suivre cette formation.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU 2001

Liliane RUBIN, déléguée au Syndicat Intercommunal d'eau potable du Santerre, présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2001.

TRI SELECTIF

La C.CALM accepte d'installer un 3ème emplacement de tri sélectif à Arvillers vu le volume de déchets à récupérer pour une population effective de 740 habitants. D'autre part, le container des corps creux sera doublé sur l'actuel emplacement du tri sélectif

PROJET D'AMENAGEMENT CD 54

Monsieur Boulanger et les représentants de la DDE sont venus présenter le 8 janvier dernier un projet d'aménagement de circulation pour le CD 54 pour ralentir la vitesse excessive sur cette route départementale.

Le Conseil Municipal est abasourdi par l'annonce du montant des travaux à prévoir : 417 536 Euros ! Le projet est à étudier et de toute manière ne sera pas prévu pour 2003.

RESULTAT DE L'ENQUETE SUR LA CIRCULATION RUE NEUVE - RUE DU TREPIED

Une enquête a été menée auprès des riverains des rues du Trépiéd, Neuve et Chemin de Procession, soit 30 foyers. 17 foyers ont répondu

- Sens unique 10 POUR
- Stationnement alterné 6 POUR
- Sans changement 1 POUR

Après réflexion, le Conseil Municipal fait appel au civisme de tous afin que chaque riverain stationne d'un seul côté pour faciliter la circulation des rues concernées.

SIVU ET CLSH

Le Centre de loisirs sans hébergement du SIVU a utilisé la salle COCA tous les mercredis du 4ème trimestre 2002 et aux vacances scolaires de la Toussaint 2002. Un dédommagement de 620 euros a été versé par le SIVU à la commune le 31/12/2002.

LETTRE DE MONSIEUR JACKY BEAUDE

Monsieur le Maire tient à démentir le courrier de Monsieur Janowski confirmant que, suite à une déclaration de la Mairie, il reprendrait le logement de la Râperie le 25/02/2003, dans lequel loge la famille Beaudé. La mairie n'a jamais fait de courrier à Monsieur Janowski en ce sens.

D. Debuire : -> signale les détériorations du trottoir rue d'Hangest au niveau des maisons neuves. R : Monsieur le Maire ira voir les propriétaires des maisons concernées.

V. Andrieu : -> tient à ce que les employés communaux soient félicités pour l'installation des guirlandes pour les fêtes.
-> demande pourquoi Madame Astrid Bellanger n'a pas été remplacée lors de ses congés de Noël.

A. Carpentier : -> qui s'occupe de déneiger les rues et routes dans le village. R : ni la DDE, ni la C.calm. La commune est contrainte de faire ce qu'elle peut, avec le matériel qu'elle a ou qu'on lui prête avec le sel que la C.CALM veut bien mettre à disposition quand elle en a.

-> certains agriculteurs ont la fâcheuse habitude de cultiver de plus en plus près des bordures des chemins et routes.

L. Beaudé : -> Signale la présence de rats au tri sélectif.
La séance est levée à 23 heures

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2003

Présents : MM Cottard, Viltart, Desrousseaux, Carpentier, Dr Carpentier, Dumetz, Scherpereel, Beaudé, Mmes Andrieu, Platerier et Rubin

Absents excusés : MM Brunel, Debuire et Soilleux.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2003

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal différents devis d'acquisition de matériels, de travaux de bâtiments et de travaux de voirie.

Après débat et réflexion, il est décidé d'investir dans :

Matériels divers : imprimante pour secrétariat de mairie
Tronçonneuse
Sonorisation pour l'église
Tonne à traiter

pour un montant global d'environ 4000 euros TTC

Travaux dans les bâtiments communaux :

Aménagement électricité dans les vestiaires du football

Nouvelles huisseries dans la mairie actuelle (avec demande de subvention)
Volet roulant à l'atelier.

pour un montant global d'environ 14000 euros TTC
(subventions non déduites)

TRAVAUX DE VOIRIES ET RESEAUX

Aménagement chemin Borne-barbue (à financer H.T. par l'A.F.)

Extension eau chemin du Tour de Ville

Extension électricité chemin du Tour de ville (avec demande de subvention)

Extension éclairage public dans le village (avec subvention)

Réfection des rues du village (avec demande de subvention

TADEM) Réfection chemin de Buzy (avec demande de subvention TADEM et participation Association foncière 50 % du montant H.T., net de subvention : une réunion A.F. doit confirmer cette participation)

pour un montant global d'environ 162 800 Euros T.T.C..

La commission des Finances se réunira avant le vote du budget primitif pour prévoir le financement de tous ces travaux.

EXTENSION RESEAU D'EAU ET ELECTRICITE

Pour financer les travaux d'extension des réseaux d'eau, d'électricité et de voies nouvelles, le conseil municipal décide de demander à tout nouveau propriétaire de maison neuve une participation au financement des voies nouvelles et des réseaux pour un montant de 2 euros T.T.C. (deux) par m² de surface de terrain situé à moins de quatre vingt mètres de la voie.

Les propriétaires ne seront appelés à verser cette participation que lorsqu'ils construiront sur l'ensemble du territoire autorisé de la commune.

Une mention spéciale sera indiquée lors de la délivrance du certificat d'urbanisme et confirmée lors de la délivrance du permis de construire.

Cette délibération prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2003.

COURSE CYCLISTE « LA C.CALMIENNE »

La course cycliste «La C.calmienne » est organisée le 18 mai 2003 avec départ et arrivée à Arvillers. Le Comité des Fêtes prendra en charge l'organisation de la journée. La Commune offrira le pot de l'amitié de la fin de journée et verse une subvention de 250 Euros, prévue au budget primitif 2003, au club cycliste de Moreuil.

CONSEILLER CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

Le Secrétaire d'Etat à la Défense a décidé d'instaurer, au sein de chaque conseil municipal, un élu chargé des questions de défense.

Il aura pour mission de coordonner des projets avec la communauté militaire, de sensibiliser les administrés aux activités de réserve, de volontariat et aux carrières militaires, de suivre les activités de recensement militaire, de favoriser la circulation de l'information de défense et de participer à l'effort et aux démarches liées au remplacement des militaires en fin de contrat.

A l'unanimité, le Conseil Municipal élit Monsieur Alain CARPENTIER pour cette mission.

QUESTIONS DIVERSES

LOCATION DU LOGEMENT DE SAULCHOY

Monsieur le maire fait part du courrier de Monsieur Nicolas LECLERCQ demandant la location du logement de Saulchoy. Après réflexion sur le projet de vente et/ou de travaux de ce logement, le Conseil Municipal décide de louer le logement à Nicolas LECLERCQ à compter du 1^{er} août 2003, en l'état et pour une somme de 230 Euros par mois. Une convention d'occupation des lieux sera signée entre la commune et le locataire et un état des lieux sera fait avant l'occupation des locaux.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le maire pour mener à bien le dossier et signer la convention.

BRUITS ET NUISANCES

Monsieur le maire précise qu'il a reçu des courriers l'interpellant sur le bruit incessant des mobylettes dans les rues du village. Il a signalé à la gendarmerie les faits et a demandé que soient faits des contrôles plus régulièrement.

Il déplore l'état du porche de l'église. Les jeunes d'Arvillers et autres ne sont vraiment pas citoyens dans leur comportement. Il va falloir fermer l'accès de ce porche. Monsieur Dumetz se propose de faire faire un devis pour une grille.

L. Viltart La peinture intérieure de l'église se dégrade. C'est certainement dû à la condensation. R : il va falloir penser à faire

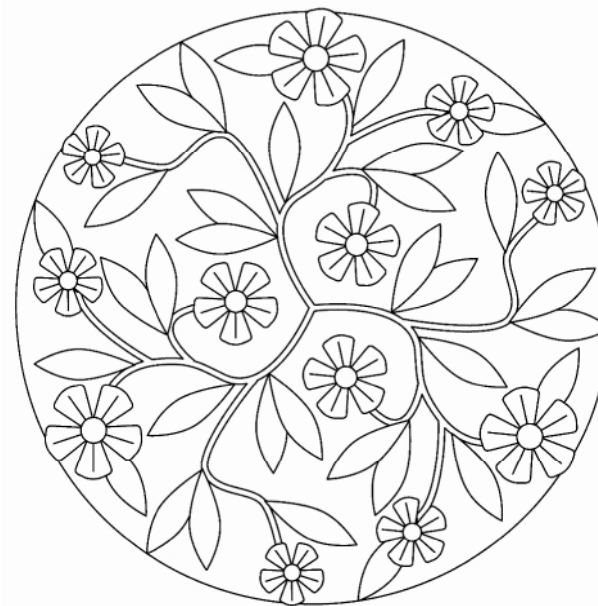
quelques petites ouvertures pour l'aération à ce niveau des portes latérales.

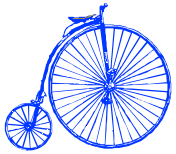
J-P Scherpereel . les fossés curés récemment ne l'ont pas été fait assez profondément. R Monsieur le maire contacte l'entreprise.

V Andrieu : La commune ne pourrait-elle pas déposer une demande à Monsieur le Préfet pour obtenir la desserte du gaz dans la commune,. R : une demande en ce sens sera faite.

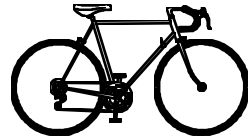
A. Carpentier : quelle est la date de la course cycliste ? R : 18 mai 2003. Une réunion du comité des Fêtes est prévue.

L. Rubin : Le car de ramassage continue de stationner rue Neuve en broyant les bas-côtés. R : Monsieur le maire rappelle qu'un arrêté a été pris interdisant le stationnement des cars et poids lourds dans la commune (sauf pour le temps des repas). Il contacte la gendarmerie pour faire appliquer l'arrêté.





Course CCALMIENNE le 18 mai 2003



Cette année le départ et l'arrivée de la course cycliste LA CCALMIENNE auront lieu à Arvillers.
Commencez à vous entraîner car si la course de l'après-midi est réservée aux professionnels, les parcours du matin seront accessibles à tous. Plusieurs parcours seront possibles et destinés à tous les âges alors à vos vélos !
Buvette et restauration sur place.

Fête Foraine d'ARVILLERS les 24 et 25 mai 2003



Le samedi 24 mai 2003
Distribution des parties gratuites vers 17 heures sur la place pour les enfants du village de 3 à 14 ans.

Le dimanche 25 mai 2003
Une réderie est organisée dans le centre du village.
Pour s'inscrire à la réderie : téléphoner au 03.22.37.46.56 ou au 03.22.37.47.48
Le prix du mètre est fixé à 2 €.
Une exposition de matériels agricoles anciens se déroulera sur la petite place devant la salle COCA.
Buvette et Restauration sur place.

Le comité des fêtes

Rappel des activités d'ELSA

Le lundi de 18 heures à 19 heures : gymnastique douce

Le lundi de 19 heures à 20 heures : gymnastique tonique

Le jeudi de 19 heures à 20 heures : step
Une nouvelle activité a vu le jour depuis début mars : les majorettes
Cette activité a lieu le vendredi de 17h30 à 19h

Les inscriptions aux différentes activités sont toujours ouvertes.
S'adresser à Mlle Elodie Sannier, Mme Pingault Isabelle ou Mme Andrieu Valérie

Et bien sûr le Tennis ! pour s'inscrire s'adresser à la mairie aux horaires d'ouverture.

VILLAGE FLEURI



Qui n'attend pas avec impatience la fin des gelées pour fleurir jardins, balcons, terrasses et autres fenêtres ?

A compter de cette année, il a été décidé de ne plus inscrire Arvillers au concours des villages et maisons fleuris ; point n'est besoin désormais de s'inscrire à la mairie.

Il n'en demeure pas moins que les efforts de chacun, chacune et des employés municipaux, pour faire de notre village un village fleuri, propre et accueillant, doivent être reconnus et récompensés.

Aussi la commission de fleurissement aura plaisir à visiter la commune au meilleur moment de la floraison et elle ne doute pas qu'établir un classement sera pour elle, comme chaque année, une tâche difficile.